



CSC-Enseignement, CSC-Services Publics, CNE-Universités

Observations complémentaires

Table ronde de l'enseignement supérieur

Au risque de lasser, nous confirmons notre regret, devant l'absence, préalablement à la Table Ronde, d'une évaluation du processus de Bologne, comme cela était pourtant mentionné dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC). De même, une base documentaire consistante (et certifiée pour les aspects législatifs et statistiques) aurait dû être communiquée à l'entame des travaux. D'autre part, l'articulation avec des études en cours dans d'autres instances en Communauté française aurait pu être développée. Ainsi par exemple, la commission Vie étudiante du Conseil Interuniversitaire francophone a formulé en février 2010 des propositions relatives à la révision de la législation relative aux allocations d'études et aux critères d'octroi de celles-ci ; mais ces propositions n'ont pas été portées à la connaissance des membres du groupe de travail « démocratisation ». Enfin, la CSC déplore que d'autres acteurs de la société civile organisée n'aient pas été consultés (MOC, Ligue des familles, milieux sociaux et économiques,...). L'ensemble de ces éléments constitue à ses yeux une faiblesse difficilement contestable dans la mesure où les analyses détaillées dans les procès verbaux de la Table Ronde se limitent parfois à des confrontations d'avis des acteurs mais quelquefois sans fondement approfondi.

Dans la synthèse finale, la CSC constate, certes, des points d'accord et de compromis mais **les points d'achoppements principaux, déjà connus avant la Table Ronde, restent bien présents**. Ainsi, la logique de rassemblement territorial reste opposée à celle des réseaux, sans réelle volonté de dépasser les clivages historiques, les arguments utilisés cachant parfois des volontés de conservation d'acquis ou de pouvoirs. La CSC réaffirme ici sa volonté **de voir la logique de réseaux confrontée à une logique de collaboration au moins au niveau régional avec si nécessaire, l'invention de nouvelles structures pluralistes**. La CSC demande que le Gouvernement prenne maintenant ses responsabilités afin de « *dégager une vision claire de l'avenir et un projet global cohérent pour l'enseignement supérieur* ».

L'ensemble des travaux de la Table ronde constitue un véritable catalogue de pistes (parfois divergentes voire incohérentes) et de recommandations assez imposant. La CSC sera donc attentive dans les semaines et les mois à venir **aux choix et aux priorités qui seront établis par le gouvernement** suite aux débats qui auront lieu au Parlement. En clair, quelles sont les balises qui garantiront les objectifs et les conditions des rapprochements ? A cet égard, **respectera-t-on « davantage une logique géographique qu'une logique de réseaux » ?**

Elle rappelle aussi que des moyens nouveaux doivent être associés à toute mission supplémentaire avec un contrôle de l'affectation de ceux-ci.

La CSC tient à pointer deux concepts présentés habituellement comme sources de bien de vertus et qui sont mises en avant dans le rapport : l'autonomie de gestion et la gouvernance. D'une part, elle se demande si l'autonomie de gestion accordée aux établissements n'est pas un frein à la mise en place d'une véritable offre de formation cohérente et intégrée, pilotée par la Communauté française. D'autre part, la gouvernance relevant d'une multiplicité d'organes de gestion formels et informels ne nécessite-t-elle pas une clarification et une réglementation appropriée dans le respect et le développement d'une culture de démocratie sociale ?

Synthèse finale du 25 mai 2010.

Ce rapport final aurait dû comporter une indication relative à l'identification précise des auteurs. A ce sujet, nous tenons à mettre en évidence les limites du « grand consensus » apparent. En effet, certains membres dont les noms sont repris dans les rapports finaux des groupes de travail ont soit quitté la Table Ronde, soit participé de façon très épisodique aux débats. Par ailleurs, il eût été également opportun de trouver en annexe à ce rapport final un récapitulatif exhaustif des propositions et des recommandations formulées dans les travaux des six groupes, en indiquant celles qui font consensus. Ceci aurait permis d'identifier beaucoup plus facilement les propositions portées par une majorité, qui sont à distinguer d'autres avis nettement plus minoritaires.

Stages des étudiants

La question de la gestion des stages des étudiants et du financement de ceux-ci, abordée dans plusieurs groupes, n'est pas mentionnée pas dans la synthèse finale. Cela ne nous paraît pas anecdotique, notamment dans les formations gérées par l'enseignement hors université.

Orientation et information des étudiants (point 1.1)

Il est indiqué que, pour améliorer ce processus, on suppose « *la création d'un Organisme d'intérêt public et/ou l'extension des missions des centres psycho médico-sociaux* ». Cette proposition peut être complétée par une autre piste : celle du financement d'un ou plusieurs organismes (il en existe déjà plusieurs) sélectionnés à cette fin sur base d'un cahier des charges très précis.

Cas particulier des adultes en reprises d'études (ARE)

Il est indiqué que cela suppose « *l'organisation d'activités préparatoires aux études supérieures dispensant des compétences transversales spécifiques...* ». La CSC insiste sur le fait que cette dimension est importante pour les adultes en reprises d'études. Il faut prévoir des activités facilitant cette reprise en travaillant des questions de méthode (résumés de textes, d'argumentation, d'histoire des savoirs, d'utilisation des outils informatiques à des fins d'apprentissage).

Réorientation éventuelle des étudiants (point 2.1.2)

Elle est envisagée « *par une réforme du concept des passerelles au profit de celui de passeport de l'étudiant, autorisant des parcours plus individualisés...* ». La CSC est favorable à cette proposition, en faisant cependant observer que cette idée nécessite des moyens financiers et humains supplémentaires pour faire face notamment dans les secrétariats étudiants aux demandes individuelles des étudiants ; par ailleurs, une « charte des droits et devoirs des étudiants », élaborée dans un cadre participatif, constituerait un instrument utile de responsabilisation des étudiants.

Nous regrettons aussi que la proposition d'accès direct d'un bachelier professionnalisant vers certains masters (dans la ligne droite de la première déclaration de Bologne) ne soit pas reprise dans la synthèse finale.

Valorisation des acquis (point 2.1.4)

Le travail de réflexion à poursuivre sur un système d'apprentissage tout au long de la vie, doit « *veiller au maintien des droits sociaux pour les adultes en reprise d'études* », mais aussi être attentif à développer d'autres mesures, telles que le congé éducation payé en établissant des contacts au niveau fédéral.

Statuts du personnel (point 2.3)

Il convient de reprendre l'observation préalable du rapport final du groupe de travail mentionnant la nécessité de respecter la frontière entre la matière soumise à la discussion de la table Ronde et ce qui relève de la concertation sociale.

Conseil de gouvernance (point 3.1)

Nous estimons que le législateur doit fixer des règles de base concernant la composition de cette instance, en y organisant la représentation via les organisations représentatives du personnel et des étudiants ainsi que des milieux extérieurs (politiques, économiques et sociaux).

Valorisation du doctorat au sein des universités (point 3.2)

Il est écrit « ...*(qu'il) conviendrait d'en tenir compte dès son obtention* » : pour nous, cette demande est une exigence forte.

Dispositif confédérateur

La CSC est favorable à la constitution d'un dispositif unique et regroupant toutes les institutions ayant la recherche dans leurs missions. Les deux autres possibilités envisagées (nombre non spécifié de confédérations ou structures confédératives transversales) ne permettent pas de gagner en lisibilité et en efficacité de gestion des moyens disponibles en Communauté française. Dans cette même idée, la CSC fait remarquer que si le CGHE, le CIUF, le CESA et le FNRS sont amenés à collaborer, il y aurait lieu de modifier leurs prérogatives, leurs missions et leurs moyens qui sont pour l'instant loin d'être uniformes !

Rôle de l'Administration de l'enseignement supérieur et de la recherche

La CSC recommande sa revalorisation et son renforcement (au minimum, son cadre doit être pourvu ; au mieux, il doit être augmenté). Les absences d'informations pertinentes qui auraient pu être fournies aux groupes de travail par cette administration, si elle en avait les moyens, ont montré à suffisance cette lacune dont doit se préoccuper le Parlement de la Communauté française. Cette proposition de renforcement du rôle de l'Administration constituait déjà une des conclusions du Rapport Bodson-Berleur en 1998.

Frais d'inscription

Enfin, s'il convient de saluer la suppression des frais d'inscription pour les étudiants bénéficiaires d'allocations d'études, la CSC s'interroge sur la décision récente du Ministre Marcourt de ne pas indexer le minerval complet. D'une part, sur la forme, une telle décision est étonnante, car elle a été prise unilatéralement, sans même attendre la fin des travaux de la Table ronde, alors qu'une telle orientation eût pu être soumise au groupe de travail '*démocratisation*'. Sur le fond, pour autant que le système des bourses d'études soit amélioré (prise en compte de la totalité des revenus des parents et révision des critères d'octroi), il n'y a pas de raison, par rapport aux objectifs d'équité et d'égalité, de ne pas indexer le minerval plein. Une telle indexation n'est pas du tout contraire à la démocratisation de l'enseignement ; et d'autre part, cette mesure a pour conséquence de priver les budgets sociaux des universités d'une marge de manœuvre financière, qui pourrait d'ailleurs être redistribuée dans des objectifs sociaux. Nous partageons à ce sujet les conclusions de B. Bayenet et J.L. Demeulemeester, dans « *Politiques publiques de financement de l'enseignement supérieur* »(2005), qui envisage même un minerval progressif pour autant que cette mesure soit combinée avec une politique plus ciblée des bourses d'études.

Nous ne comprenons donc pas la précipitation du Ministre et nous espérons que la suite politique de la Table Ronde ne sera pas à l'instar de cette première mesure.

Pour terminer, les centrales de la CSC regrettent que leurs priorités qu'elles énumèrent ci-après, n'aient pas du tout ou insuffisamment été abordées dans les travaux de la Table ronde et tiennent à les rappeler.

Pour les secteurs hors universités

- Evaluation et suivi de toute nouvelle disposition mise en place avant tout changement ; nous pensons particulièrement au CAPAES et aux mesures d'aide à la réussite ;

- Demande d'une mise à plat des modalités de calcul et d'un mode de financement tenant compte des facteurs socio-économiques de la population étudiante ;
- Maintien de l'encadrement pédagogique par la neutralisation de mesures décrétales imposant des missions nouvelles ou des avancées sociales. Nous pensons particulièrement au remplacement des membres du personnel en congé de maladie ;
- Prise en compte d'une expérience utile dans la rémunération pour toutes les fonctions d'engagement afin de lutter contre la pénurie de personnel enseignant ;
- Création d'un cadre et d'un statut pour les intervenants sociaux chargés de certaines missions de service auprès des étudiants (assistants sociaux, médecins, psychologues, ...);
- Clarification des missions des multiples organes de démocratie sociale soumis à des dispositions fédérales (CE, CPPT, COCOBA) ou communautaires (COPALOC) et hiérarchisation de ceux-ci ;
- Mutualisation des frais liés à la participation des mandataires syndicaux dans des organes communautaires communs (CAPAES, AEQES, CGHE, Commissions paritaires, ...) .

Pour le secteur des universités

- Demande d'instaurer un Maribel « fiscal » pour les universités par la mise sur pied d'un organe paritaire chargé de veiller à la traduction en emplois des moyens libérés ;
- Demande d'augmentation du cadre académique et scientifique ;
- Demande d'harmonisation du montant des bourses FNRS, FRIA et celles des universités ;
- Proposition privilégiant l'engagement de post-docs à durée indéterminée plutôt que l'augmentation du nombre de boursiers ;
- Obtention d'une pension d'Etat pour le personnel ATO des universités subventionnées et pour le personnel contractuel des universités de la Communauté versus le financement d'une assurance de groupe pour atteindre le même but.

Pour terminer, la CSC relève l'inégalité flagrante que constitue le fait que seuls les personnels des universités subventionnées ne disposent pas d'un statut décretaal, alors que tous les autres personnels de l'enseignement supérieur en bénéficient ! Ils tiennent aussi à ce que les préoccupations des mandataires du FNRS de toutes les universités ne soient pas oubliés, notamment lors de la négociation sectorielle en Communauté française.

Namur (Bouge), le 12 juin 2010

Personnes de contact :

VANGANSBERGT Anne-Françoise
CSC-Enseignement
0475/91.95.56

EVRAUD Martine
CSC-Services publics
0491/25.78.69

Jos PALANGE
CNE-Universités
0473/97.37.44